



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°47/2012

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice

22

Présents

14

Pour

14

Contre

0

Non participation au vote

0

L'an deux mille douze,

le quatorze ^{décembre} ~~novembre~~ à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents :

Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST, Patrice VALENTIN.

Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Christian BRUYEN, Jean-Louis DEVAUX, Claude PAUL, Pascal DESAUTELS, Régis FERMIER, Laurent MADELINE, Thierry MOUTON, Roland BOULARD.

Et Mesdames Olivette BARRE, Françoise DUCHEIN.

OBJET : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS - BUDGET PRIMITIF 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50 et R.1424-1 à R.1424-55 ;

Considérant la délibération n° 44-2012 du 23 décembre 2011 par laquelle le Conseil d'Administration a adopté le Budget Primitif 2012 du SDIS de la Marne ;

Considérant l'inscription d'un crédit de 168 000 € au budget primitif 2013 à l'article 6574 «subventions de fonctionnement aux associations».

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration

DECIDE d'autoriser le président à individualiser les subventions aux associations pour un total de 165 746.36 €, avec la répartition suivante :

- en faveur de l'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE: montant de 156 000€
- en faveur de l'ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS DE SAPEURS-POMPIERS (ODP) : montant de 800 €
- en faveur des ASSOCIATIONS DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE :
 - section JSP EPERNAY: montant de 579.12 €
 - section JSP FISMES: montant de 487.68 €
 - section JSP MONTMORT LUCY: montant de 243.84 €
 - section JSP PRIEURE DE BINSON: montant de 533.40 €
 - section JSP REIMS: montant de 411.48 €
 - section JSP SAINTE MENEHOULD: montant de 381.00 €
 - section JSP SEZANNE: montant de 335.28 €
 - section JSP VANAUULT LES DAMES: montant de 152.40 €
 - section JSP VITRY LE FRANCOIS: montant de 274.32 €
 - section JSP VERZENAY: montant de 289.56 €
 - section JSP SUIPPES: montant de 777.24 €
 - section JSP WARMERIVILLE: montant de 457.20 €
 - section JSP DORMANS: montant de 243.84 €
- en faveur de l'AMICALE DES PERSONNELS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DU SDIS DE LA MARNE : montant de 3 780,00 €.

ACTE REÇU LE

18 DEC. 2012

**PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.**

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON